



**CLUB**

du développement durable

→ ACTEURS  
→ COMMUNES  
→ TERRITOIRES

COMPTE RENDU

**17**

PLÉNIÈRE DU 8 OCTOBRE 2010

**ÉLABORER UNE NOUVELLE CHARTE DE  
L'ARBRE APPLICABLE A L'ÉCHELLE DU  
GRAND LYON ET DÉCLINABLE A L'ÉCHELLE  
DES CONFÉRENCES DES MAIRES OU DES  
COMMUNES**

## Contexte et objectifs

La première Charte de l'arbre du Grand Lyon (2000 – 2009) devait être révisée. En septembre 2009, une séance du Club développement durable était consacrée à la présentation de son bilan et à la définition des objectifs et méthodes de travail pour conduire l'élaboration d'une nouvelle version.

Cette séance du 8 octobre 2010, se tient un an plus tard avec comme objectifs de :

- Présenter les résultats du travail d'élaboration d'une nouvelle charte de l'arbre du territoire,
- Faire participer les acteurs du Club à la validation des orientations de cette action : quel est leur ressenti, quelles sont leurs attentes...
- Présenter le planning prévisionnel envisagé pour la suite de la démarche,
- Ouvrir de nouvelles pistes de réflexions sur le lien entre l'arbre et la ville durable.

Afin d'ouvrir la réflexion, Mme Corinne Bourgery, spécialiste de l'arboriculture en milieu urbain, a été invitée à introduire la matinée.

Comme lors de la séance précédente, sont conviés des élus et techniciens des communes, mais aussi des acteurs de la filière (société d'élagage, pépinières, associations, ...) et des aménageurs.

## Principales conclusions

Suite à l'évaluation de la première charte, trois nouveaux objectifs étaient en ligne de mire pour l'élaboration de la nouvelle charte de l'arbre :

- Prendre en compte de manière globale la problématique de l'arbre dans les paysages de l'agglomération,
- Déployer l'action sur l'ensemble du territoire en associant les communes et tous les acteurs locaux, qu'il s'agisse des professionnels de la filière (de la production à la gestion), ou des acteurs du développement urbain (voirie, déplacement, eau, urbanisme),
- Intégrer les exigences de développement durable en favorisant l'innovation et l'expérimentation dans le cadre des projets d'aménagements paysagers (adoption d'une stratégie de recherche et développement).

Fruit de la concertation mise en place (cycles de travaux de groupe interdisciplinaires, conférences des maires), des besoins exprimés, et des objectifs assignés, la nouvelle charte sera composée de trois parties :

### 1- Les fonctions et services de l'arbre en ville :

Un argumentaire sur le « pourquoi de l'arbre en ville », l'explication des nombreux services rendus par l'arbre (aujourd'hui souvent méconnus) ; et le lien avec les grandes orientations de développement de l'agglomération.

### 2- Les grands principes :

Au nombre de huit, ils précisent la philosophie générale dans laquelle doivent s'intégrer les actions. Il s'agit des cinq principes de la première charte actualisés (dynamique du paysage, diversité, permanence, durée et économie) et de trois nouveaux principes (solidarité, éducation, innovation).

### 3- Les recommandations :

Une cinquantaine de recommandations d'actions seront proposées (suite à la synthèse des 200 propositions récoltées), chacune pouvant se décliner en différentes actions.

**La charte de l'arbre est vue comme un point de départ pour définir et mener d'autres actions. Elle présente « une philosophie »** adoptée, par signature, par les communes et les partenaires (entreprises, associations,...). **Chaque signataire établira son propre plan d'action** à partir des recommandations, en fonction de son statut, de ses compétences, et de sa propre volonté. Les actions correspondront à des engagements opérationnels (objectifs quantifiés, moyens affectés, délais de mise en œuvre,...). Lorsque des actions seront choisies par plusieurs signataires, des groupes de travail pourront être créés pour développer des synergies.

La procédure d'adoption devrait intervenir mi- 2011, et marquer le début de la définition des plans d'actions.

- 8h45 - 9h00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ**
- 9h00 - 9h15 Introduction politique sur le Club pour le développement durable, la démarche et les différents enjeux liés à l'élaboration de la Charte de l'Arbre**  
Vice-présidents du Grand Lyon
- 9h15 - 9h45 Conférence « la place de l'arbre dans la ville »**  
*Corinne Bourgery*, Ingénieur agronome et urbaniste, spécialiste de l'arboriculture d'ornement, auteur de deux ouvrages de référence sur ce domaine : « L'arboriculture urbaine » - 1993 et « L'arbre en milieu urbain » - 2008
- 9h45 - 10h00 Débat autour du thème de la conférence**
- 10h00 - 10h15 Présentation de la Méthode engagée pour l'élaboration d'une nouvelle charte de l'arbre du territoire**  
*Frédéric Ségur*, Responsable d'unité Ingénierie Arbres et Paysage - Direction de la Voirie du Grand Lyon.
- 10h35 - 11h15 Synthèse des contributions des groupes de réflexion**
- **Les fonctions, rôles et services de l'arbre en ville**  
*Aurélié Noyel*, Unité Ingénierie Arbres et Paysage - Direction de la Voirie du Grand Lyon
  - **Les principes de la charte de l'arbre**  
*Christine Sellin-Cros*, Unité Ingénierie Arbres et Paysage - Direction de la Voirie du Grand Lyon
- 11h15 - 11h35 Les recommandations d'actions**  
*Frédéric Ségur*, Responsable d'unité Ingénierie Arbres et Paysage - Direction de la Voirie du Grand Lyon.
- 11h35 - 11h50 Débat avec la salle**
- 11h50 - 12h00 Conclusion de séance**  
Vice-présidents du Grand Lyon

# SOMMAIRE

<b>A. INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>B. CONFÉRENCE : LA PLACE DE L'ARBRE DANS LA VILLE.....</b>	<b>6</b>
<b>C. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE ENGAGÉE POUR L'ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE CHARTE DE L'ARBRE DU TERRITOIRE.....</b>	<b>10</b>
<b>D. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES GROUPES DE RÉFLEXION.....</b>	<b>13</b>
1. Les fonctions, les rôles et services de l'arbre en ville .....	13
2. Les principes de la charte de l'arbre.....	14
<b>E. LES RECOMMANDATIONS D' ACTIONS .....</b>	<b>16</b>
<b>F. CONCLUSIONS .....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE : SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SÉANCE CLUB DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 8 OCTOBRE 2010 .....</b>	<b>20</b>

## A. INTRODUCTION

### **Michel Reppelin**

*Président du Club pour le développement durable,  
Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,  
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

Je souhaite la bienvenue à tous les participants à cette nouvelle séance du Club développement durable du Grand Lyon. Pour rappel, ce club a pour objectif de coordonner les politiques de développement durable et d'aider les 57 communes du Grand Lyon en traitant différents thèmes qui relèvent des enjeux de développement durable : vieillissement, plan climat, participation, etc.

Voilà un an avait lieu la dernière séance sur la charte de l'arbre : elle avait pour objet de lancer l'élaboration d'une nouvelle version de cette charte.

Aujourd'hui, l'heure est au bilan de la concertation qui a été mise en place. Ayant vécu la première charte, je témoigne de l'évolution intéressante qui est apportée à ce document, notamment dans la façon de traiter de la question de l'arbre en milieu urbain, et plus globalement de la place du végétal dans nos villes.

Le Club est un espace ouvert et les élus et techniciens peuvent s'inscrire pour assister à différentes séances. La prochaine sera le 20 octobre sur l'éducation au développement durable, avec au niveau technique l'appui d'Olivier Martel. Le 7 décembre, le Club se réunira pour préciser son implication et celle des communes dans le plan climat du Grand Lyon.

Je vous souhaite une bonne journée de travail, et j'espère vous voir aux prochaines séances.

## B. CONFÉRENCE : LA PLACE DE L'ARBRE DANS LA VILLE

**Corinne Bourgery**

*Ingénieur agronome et urbaniste,*

*spécialiste de l'arboriculture d'ornement, auteur de deux ouvrages de référence sur ce domaine :*

*« L'arboriculture urbaine » - 1993 et « L'arbre en milieu urbain » - 2008*

Cela fait bientôt 30 ans que « je suis tombée dans les arbres en milieu urbain ». Agronome de formation, j'ai commencé à traiter de la question des haies en milieu rural, puis depuis les années 80, avec le soutien des premiers ministères de l'environnement, cette question de l'arbre en ville, ou plutôt de l'arbre dans un aménagement urbain, est devenue de plus en plus importante.

On voit qu'il y a en France une convergence de ces préoccupations, mais le Grand Lyon fait aujourd'hui partie des agglomérations qui font référence.

Afin d'introduire les discussions de la matinée, je vais vous présenter différentes réflexions autour du thème « Pourquoi et comment des arbres dans le paysage ? ».

« **Arbres compagnons du quotidien, remarquables et « ordinaires** » ! » : ce sont les arbres d'alignement (vision classique, qui pose des questions lors de leur renouvellement, mais que les habitants ne voient plus toujours), les arbres remarquables (auxquels sont attachés les citoyens, parfois de manière démesurée), les arbres des rues (banaux, mais sources de bien des conflits, qui doivent se résoudre par des solutions techniques). Il faut être au point techniquement et voir comment ménager le confort des riverains et usagers et les contraintes.

« **Arbres et haies, des enjeux écologiques, agricoles et paysagers pour le territoire** », en périphérie des agglomérations notamment ou l'artificialisation et la périurbanisation sont majeures. Face à cette situation, l'enjeu est beaucoup plus la préservation que la reconstruction. Il faut que « les gens des espaces verts » et les « gens de l'aménagement, les urbanistes » s'entendent pour préserver l'existant et n'aillent pas trop vite. Il y a aussi les réflexions sur la pénétration de l'agriculture urbaine.

**Les arbres sont aussi nos « compagnons de route et de rues ! , .... Qui sont très sollicités »**. La gestion de l'eau a beaucoup évolué, l'emprise des racines en est parfois réduite, ce qui a des conséquences directes sur la vie de l'arbre, on trouve beaucoup de bois mort. La valeur paysagère est aussi mise en péril, souvent en lien avec des enjeux touristiques. Par exemple à Annecy, l'alignement de platanes de l'avenue d'Albigny au bord du lac, est un patrimoine ancien emblématique. Or elle souffre actuellement de dépérissement avéré car plusieurs aménagements ont été fait et ont fragilisé les racines, dont certains au nom du développement durable, comme par exemple la piste cyclable. Ailleurs, ce sont des tailles sévères ou des tranchées de travaux qui affaiblissent les arbres. Il faut les considérer comme des « monuments fragiles » et il est trop souvent oublié que le système racinaire doit avoir de la place pour se développer, notamment latéralement et peu en profondeur où il n'y a plus d'oxygène (cf. dessin de Mr Dréou qui présente le système racinaire d'un Pin sans contrainte).

Il m'est souvent demandé : « Mais alors comment fait-on, quel essence idéale choisir ? Qu'est-ce qui est le plus adapté dans ma ville, pour être performant ? ».

Plusieurs éléments sont à prendre en compte. Tout d'abord, le plus souvent, comme ici au Grand Lyon, 80% des arbres d'ornement sont des platanes, or on sait actuellement qu'il est attaqué entre autre par le chancre coloré. Cela impose une réflexion sur la diversité des espèces. Par ailleurs, il y a le souci du changement climatique et de son anticipation qui n'est pas évident, car il faut prévoir également des forts épisodes de froid ou de vent, dans les 50 prochaines années. Egalement, il faut considérer que le milieu urbain est beaucoup plus sec car grandement imperméabilisé. Enfin, il faut prendre en compte les contraintes pour la conduite technique de ces arbres (gestion, taille, ...).

Or, la sécurité reste souvent le premier moteur d'action : les arbres en ville font peur. Beaucoup d'arbres ont subi des fortes coupes, qui n'ont fait qu'aggraver la situation. Il faut ajuster les réponses, et notamment lors du suivi des chantiers avec les aménageurs, les élus, etc.



Nous devons avoir une autre vision car « nous avons besoin des arbres ! ». Peut-on imaginer une ville sans arbres ou végétal sachant que :

- La population est de plus en plus urbaine et que pour beaucoup, la seule « nature » connue sera celle de la ville,
- Ils produisent de l'oxygène,
- Ils nous apportent un confort, une qualité de vie, des effets anti-dépresseurs,
- Ils assurent de l'ombrage, des niches écologiques pour la faune (dont les pucerons !) et la flore.

Quels arbres sont à privilégier pour demain ?

- Avant de penser aux plantations, le premier effort consiste à connaître et préserver l'existant,
- Il faut renouveler selon des principes de paysage et de biodiversité : un choix d'essences et de structures végétales adaptées,
- Il faut adopter « une gestion durable » des patrimoines végétaux pour une ville « durable », (c'est-à-dire, au-delà d'un SIG bien développé, assurer des gestes simples et salutaires comme desserrer un tuteur au besoin,...). Les jardiniers doivent regarder les arbres en levant les yeux.

Pour conclure, avoir des arbres dans le territoire est un challenge politique et technique, qui nécessite une bonne coordination, mais les réponses existent ! C'est une question de volonté.

### **Questions et échanges**

Frédéric Ségur, responsable de l'unité Ingénierie Arbres et Paysage - Direction de la Voirie du Grand Lyon :  
Les questionnements qui ont été posés rejoignent beaucoup les nôtres, notamment sur le besoin de partager nos connaissances et d'avoir une cohérence dans nos actions.

Franck Neyron, chargé de mission « qualité urbaine et espace public », Villeurbanne : Vous avez parlé de l'intégration de l'arbre dans les aménagements de voirie. Nous constatons que, selon les aménagements, la part du végétal est minorée, et souvent, placée à la fin, une fois que les « techniciens voiristes » ont fait leurs parkings. Les arbres sont placés dans les espaces restants, avec des conditions de plantation non satisfaisantes pour les services arbres et paysages du Grand Lyon qui arrivent par la suite. Nous pouvons espérer que ce document puisse servir d'outil pédagogique et de référence, pour toutes les subdivisions, et aussi pour tous les techniciens de l'aménagement du Grand Lyon et les élus. Nous attendons beaucoup de l'utilisation de cette charte.

Corinne Bourgerly : Pour commenter votre remarque, je peux signaler que ce genre de situation est la conséquence d'une mauvaise coordination transversale lors de la conception des aménagements, et cela est encore plus difficile dans les petites communes. Il va falloir donner toute son importance à ce document, notamment en l'accompagnant, en apportant la compétence technique « verte », car il ne faudra pas croire qu'ils pourront faire seuls une fois la charte en main. C'est un support à la pédagogie.

Frédéric Ségur : L'idée est bien de travailler sur la prise de conscience et sur la méthode de travail pour améliorer la préservation, l'intégration et la durabilité des projets.

Pierre Abadie, vice-Président du Grand Lyon à la voirie et à l'accessibilité : il convient de rappeler que Frédéric Ségur fait partie de la voirie, donc nous avons bien pris conscience de ces problématiques !

Corinne Bourgerly : Oui, vous faites bien d'insister sur ce point. Il m'est souvent arrivé de prendre votre exemple dans d'autres circonstances, en citant le fait qu'au Grand Lyon, l'unité paysage est rapportée à la voirie, ce qui n'est pas neutre.

Je voudrais citer un autre exemple. J'ai commencé à travailler pour l'institut du développement forestier sur les arbres d'alignement le long des routes. La chance a voulu que le premier contrat soit pour un département, et j'ai été intégrée dans les locaux de l'ex-DDE. Cette expérience m'a été précieuse pour comprendre comment se pose la problématique routière par rapport à l'arbre. J'ai compris que nous parlions « décompactation » de fosse pour installer l'arbre alors qu'eux parlent « compactage » des talus pour que cela tienne.

Troisième remarque : dans la première version de la charte de l'arbre, vous aviez écrit à juste titre qu'il ne s'agit pas de faire une politique de l'arbre dans la ville, mais une politique de la ville intégrant l'arbre, et cela change tout. Si j'ai refait de l'urbanisme récemment, c'est que la réflexion sur les arbres porte souvent des éléments révélateurs pour mettre en place le projet urbain et y participer. Ce n'est effectivement que s'il y participe très en amont qu'on a une chance de voir se développer un jour les arbres correctement.





Frédéric Ségur : Concernant les arbres patrimoniaux, qui ont une valeur collective, vous nous avez montré une belle photo de platane dans le Sud-ouest, et vous nous avez dit qu'il était privé et que la commune envisageait de le racheter. C'est intéressant, car un des enjeux de la charte, est de réfléchir au devenir des arbres dans les plans locaux d'urbanisme, et une des critiques qui est faite par un certain nombre de propriétaires, c'est le fait qu'une fois qu'un arbre est remarquable, il est identifié par la collectivité, mais que les charges et les responsabilités incombent au particulier. Cet exemple de recherche d'acquisition est-il isolé, ou existe-t-il dans d'autres endroits ?

Corinne Bourgerly : C'est à l'échelle départementale qu'il y a eu le plus de démarches en ce sens (ex : Seine et Marne) mais assez peu de collectivités sont allées au-delà du repérage et de l'édition de beaux documents. Il n'y a pas forcément de mesures prises pour indiquer « qui va financer quoi et selon quel diagnostic ». La mise en évidence de patrimoine remarquable est délicate. Un confrère, Yves Caraglio, dit : « dès qu'un arbre est signalé comme remarquable, il signe son arrêt de mort », car il n'est pas habitué à « recevoir des visiteurs », à être perturbé au niveau racinaire, à être taillé, etc... Souvent, il faut mieux ne rien faire !

Régis Escoffier, gérant TEP Escoffier : Les arbres de la ville d'Annecy se portent bien, on a juste enlevé un peu de bois mort, on a rien coupé d'autre !

Concernant l'arbre d'alignement, il a été rappelé que le Grand Lyon est à la pointe de toutes les techniques, et il faut faire en sorte que cette charte soit diffusée dans toutes les communes avoisinantes et beaucoup plus loin en France.

Je voudrais avoir votre avis sur les arbres dans les espaces boisés classés (EBC). Au cœur de nos communes on a des zones EBC qui, en euros, ne valent pas grand-chose et qui ne sont pas ou peu gérées, et à côté, on a des zones constructibles très chères. Que peut-on faire pour ces zones qui dépérissent? Est-ce que dans cette charte, nous pourrions faire un travail qui aille plus loin pour aider les communes et les particuliers? Y a-t-il des exemples? Faut-il en faire des réserves foncières? Pourquoi ne pas faire des arboretums ?

Corinne Bourgerly : Vous touchez du doigt l'interface entre la préservation des arbres, ou la connaissance pratique qu'on peut en avoir, et l'aspect réglementaire de la protection des arbres. Je rappelle très brièvement, que justement, en France, nous sommes assez dépourvus.

L'espace boisé classé a une définition bien précise, et c'est à peu près la seule façon (et elle est minime) de préserver l'existant. Elle est de fait du ressort du PLU, dans lequel il dépend de la volonté politique de repérer ces zones. Que le terrain soit public ou privé, la contrainte est uniquement qu'on ne peut pas y faire n'importe quoi en matière d'abatage, et que tout doit faire l'objet d'une autorisation avec un dossier qui explique pourquoi on veut abattre des arbres. Mais on s'aperçoit très vite des limites, car même si nul n'est sensé ignorer la loi, il arrive fréquemment que des particuliers le fassent.

L'autre protection qui existe est liée au périmètre de 500 mètres autour des monuments historiques (mais il n'existe pas de classement des arbres).

Si on est venu à parler de charte (la première avait été faite dans l'agglomération de Nantes), c'est justement pour suppléer une réglementation française insuffisante à ce niveau là. Cela est bien acté dans la charte, qu'elle dépasse largement l'arbre de rue, pour s'intéresser à tous les patrimoines arborés privés ou publics, dans les espaces en friche, en devenir, ou délaissés ou pas et y compris chez le privé. En effet, cette masse végétale, qui donne son atmosphère, qui palie la sécheresse urbaine notamment, c'est aussi tous les poumons que constituent chaque petite entité privée. Cela est donc important de repérer tous ces espaces dans les PLU, qui sont, je le rappelle, de la seule obédience des maires. C'est toute cette articulation qui est en jeu quand vous allez réfléchir à votre charte d'agglomération, qui sera à décliner avec les mairies.

Guy Montagne, adjoint au cadre de vie, Mions : Est-ce que ce ne serait pas l'occasion, d'ajouter dans les certificats d'urbanisme, une fiche-conseil pour les particuliers de façon à ce que les habitants soient avertis des risques potentiels dus à la plantation de certaines espèces.

Corinne Bourgerly : Vous avez raison. Cela se fait beaucoup lors des délivrances de permis de construire, mais ce qui manque c'est de faire le lien vers les professionnels adéquats.

Malik Mathal, chargé de mission développement durable, Francheville : Vous nous amenez à nous interroger sur la diversité des fonctions de l'arbre. Si on se limite à une vision urbaine, on pense effectivement au rôle ornemental, à la sécurisation de l'aménagement, mais si on se pose la question plus largement, il y a aussi une fonction nourricière de l'arbre. Quand on va au Vietnam, les arbres servent à se nourrir, à soigner, etc. Est-ce que cela ne pose pas la question de repositionner l'arbre dans la ville, comme en campagne, pour que l'on puisse se déconditionner et considérer différemment comment valoriser, préserver, et entretenir la place de l'arbre et tout l'aspect végétal de manière plus large.



Corinne Bourgery : Je suis d'accord avec vous, et j'ai travaillé sur l'agriculture urbaine. Nous sommes dans une démarche de rapprochement, car pour la première fois on a une génération où les enfants n'ont pas eu de grands-parents à la campagne, et il y a un travail à faire avec les jardins familiaux, partagés, etc. L'autre aspect des choses, c'est qu'actuellement, l'arbre fruitier est honni de tous les services. Quand il y en a dans les écoles, on demande de les enlever, etc. J'ai eu le plaisir de voir qu'autour du fort de St-Priest, il y a des merisiers, mais il faut apprendre aux gens à les ramasser car ils massacrent les arbres. Il faudra aussi « négocier » avec les services de voirie pour le travail supplémentaire que cela peut représenter. Mais il a sa place, c'est indéniable.

# C. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE ENGAGÉE POUR L'ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE CHARTE DE L'ARBRE DU TERRITOIRE

**Frédéric Ségur**

*Responsable d'unité Ingénierie Arbres et Paysage  
Direction de la Voirie du Grand Lyon*

La charte de l'arbre est issue de la prise en compte des dimensions environnementales dans les politiques locales, qui a débutée avec la charte d'écologie urbaine du Grand Lyon en 1992.

En 1997, la deuxième charte d'écologie urbaine intégrait dans ses actions l'élaboration d'une « Charte des arbres du Grand Lyon », ce qui a été fait entre 1995 et 2000. **Cette première charte** a été construite avec une méthode qui visait à rétablir les passerelles interdisciplinaires, à favoriser l'appropriation des idées pour créer une culture commune, et avait un rôle pédagogique pour accompagner les travaux. Les objectifs étaient d'inscrire l'action dans la durée, de définir des « principes » et de proposer un plan d'action.

**En terme de bilan**, concernant l'inscription dans la durée, cet objectif est atteint car il y a vraiment eu un développement de la culture du paysage dans les projets du Grand Lyon, un effort continu d'explication et de concertation et aussi une amplification de l'effort de plantation (+ 80% d'arbres dans les espaces publics du Grand Lyon depuis 15 ans).

Concernant les cinq principes définis, il apparaît qu'ils ont porté leurs effets, en termes de dialogue, de diversité et d'économie notamment, et ils restent d'actualité.

Enfin, au sujet du plan d'action, le bilan montre que parmi les 24 actions proposées, 4 sont réalisées à 100%, 11 actions ont un taux de réalisation entre 30 à 60%, et 9 actions n'ont pas été développées. Pour cette charte, il n'y avait pas d'obligation de moyens ; ni de dispositif d'évaluation réel.

Le bilan amène à identifier **les limites de la 1ère charte** :

- Autocentrée sur le Grand Lyon et les arbres d'alignement,
- Elle n'a pas permis de développer des réseaux d'acteurs et des synergies de travail avec les professionnels,
- Elle n'a qu'une prise en compte incomplète des enjeux liés au développement durable qui nécessite une approche transversale et une stratégie d'innovation (densification de la ville, changement climatique, biodiversité, etc).

**Dans l'Agenda 21 du Grand Lyon, il a été proposé de refaire une nouvelle charte de l'arbre, qui ait une dimension territoriale, avec trois nouveaux objectifs :**

- 1- La prise en compte de manière globale de la problématique de l'arbre dans les paysages de l'agglomération (jardins privés, publics, espaces naturels),
- 2- Une action menée sur l'ensemble du territoire en associant les communes et tous les acteurs locaux, qu'il s'agisse des professionnels de la filière (de la production à la gestion) ou des acteurs du développement urbain (voirie, déplacement, eau, urbanisme),
- 3- L'intégration des exigences de développement durable en favorisant l'innovation et l'expérimentation dans le cadre des projets d'aménagements paysagers (adoption d'une stratégie de recherche et développement).

**La méthode de travail pour l'élaboration de cette nouvelle charte** était successivement de :

- Faire une recherche bibliographique pour recueillir des informations,
- Présenter la méthode et lancer les travaux lors du club développement durable en septembre 2009,
- Présenter la démarche à l'ensemble des maires de l'agglomération pour les impliquer,
- Organiser des travaux de groupes en trois ateliers qui se sont réunis sur différents cycles de rencontres,
- Synthétiser l'ensemble des propositions et contributions des travaux de groupe,
- Restituer la synthèse au club développement durable puis dans les conférences de maires (d'ici printemps 2011), afin de les inciter à être signataires de la charte,
- Valider définitivement la charte (mi 2011).



**Ce travail est celui du plus grand nombre** car plus de 90 personnes ont participé dans les groupes de réflexion. Les participants étaient diversifiés, ce qui a permis d'avoir des regards variés et enrichissants. Il y a eu une implication très forte des communes.

**La nouvelle charte de l'arbre sera ouverte à la signature de tous les acteurs** du territoire qui le souhaitent (collectivités, organisations professionnelles, entreprises, associations). Ce document sera commun à l'ensemble de ses signataires. L'idée c'est qu'il crée une assise culturelle partagée, et qu'elle se propose plutôt sous un angle éthique, c'est-à-dire, une philosophie, des principes et des recommandations.

**Elle sera composée de trois parties :**

**1- Un argumentaire sur les fonctions et services de l'arbre en ville :**

- Lien avec les questionnements d'ordre social, environnemental et économique,
- Lien avec les orientations stratégiques de développement de l'agglomération.

**2- Les grands principes qui accompagnent la conception et la gestion des paysages urbains :**

- 5 principes de la première charte actualisés (dynamique du paysage, diversité, permanence, durée et économie),
- 3 nouveaux principes proposés (solidarité, éducation, innovation).

**3- Les recommandations :**

- Plus de 200 recommandations issues des travaux de groupe, qui sont actuellement synthétisées pour arriver à une cinquantaine,
- Cet ensemble de recommandations constituera la base pour l'élaboration des plans d'actions de chaque signataire.

**La charte de l'arbre est donc vue comme un point de départ pour définir et mener d'autres actions.**

Elle présente « une philosophie » adoptée par sa signature. Mais pour dépasser la déclaration d'intention, **chaque signataire établira son propre plan d'action** à partir de la liste des recommandations (en fonction de son statut, de ses compétences, et de sa propre volonté). Il correspondra à des engagements opérationnels (objectifs quantifiés, moyens affectés, délais de mise en œuvre...). Plusieurs actions concerneront plusieurs signataires, et il conviendra de créer des groupes de travail, des synergies.

Il est prévu de poursuivre l'animation d'un groupe de réflexion, ou réseau de référents « charte de l'arbre », qui puisse travailler à l'aide à la définition des plans d'action et à leur évaluation. A partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2011, il est prévu de poursuivre le travail de communication, de sensibilisation du grand public, d'association des professionnels (OPAC, SYTRAL, etc), et de définition des plans d'actions des signataires.

En 2012, s'engagera le travail de réalisation, de suivi et d'évaluation des actions.

C'est un grand chemin qui a été parcouru, mais nous sommes au milieu du gué et ce travail devrait nous rassembler encore plusieurs mois, voire plusieurs années.

## **Questions et échanges**

Christine Servillat, Coordinateur territorial, Grand Lyon : Qu'en est-il des plans verts dans cette proposition ?

Frédéric Ségur : C'est dans les recommandations d'action que l'on peut trouver l'incitation à travailler sur l'identité des paysages telle qu'elle est aujourd'hui, et telle qu'elle peut le devenir d'ailleurs avec l'impact du changement climatique sur les palettes végétales.

Les communes qui souhaiteront s'engager là-dessus, avec d'autres partenaires, pourront effectivement proposer ce type d'action dans leur plan d'action.

Daniel Lachana, société paysagiste Green Style : En matière de stratégie recherche et développement, je rebondis sur l'intérêt que cela peut avoir pour notre profession, pour l'Unep, par rapport à ces échanges, ces réflexions, et aussi aux actions que l'on peut avoir dans le cadre de « Plantes et cités ». Un exemple : le travail de collaboration entre le Grand Lyon, certaines entreprises, et « Plantes et cités » par rapport à la lutte biologique contre le tigre du platane. Ce travail de partenariat et de synergie peut être un point fort de cette charte.

Michel Volpe, services techniques espaces verts, Vaulx-en-Velin : Le titre de « charte de l'arbre » n'est-il pas trop réducteur par rapport à cette réflexion et à la place du végétal qui est en question ? Dans les aménagements paysagers, les couvre-sols et les arbustes ont aussi de plus en plus leur place.

Frédéric Ségur : Effectivement la charte va au-delà de la question de l'arbre et ce sujet a engendré beaucoup de débats. Le choix a été finalement de garder la valeur symbolique de l'arbre, même si on s'intéresse aux différentes strates, aux haies, à la biodiversité et à la nature en ville. Mais la problématique de la nature en ville est tellement large, que si l'on veut tout traiter, il faut introduire l'agriculture périurbaine, les jardins partagés, etc, et il n'était pas possible de l'appréhender de manière approfondie dans le cadre du présent travail.

Pierre Abadie, Vice-Président du Grand Lyon à la voirie et à l'accessibilité : Cet échange me fait réagir sur la problématique des compétences. Nous avons démarré dans la première charte sur la compétence Grand Lyon, mais le fait d'aller plus loin engendre des problématiques «ville », entretien, etc. Notre travail (qui est expérimental) interroge sur le travail avec les communes, qui sont gestionnaires de certains de leurs espaces verts. Cela relèvera-t-il de la complémentarité ou d'une seule compétence ?

Michel Volpe : Les communes se positionnent la plupart du temps comme futurs gestionnaires, mais le Grand Lyon reste maître d'ouvrage sur les grosses opérations d'aménagement qui incluent le végétal en général. Il faudra effectivement travailler main dans la main.

## D. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES GROUPES DE RÉFLEXION

**Frédéric Ségur**

*Responsable d'unité Ingénierie Arbres et Paysage  
Direction de la Voirie du Grand Lyon*

Le premier point qui est apparu dans les débats des groupes de réflexion, était que les services et les fonctions de l'arbre en ville étaient mal connus et peu valorisés, et qu'il fallait commencer par revenir sur un argumentaire sur le « pourquoi de l'arbre en ville », et sur le lien avec les grandes orientations que l'on peut avoir dans le développement d'une agglomération, ou au niveau national avec le Grenelle de l'environnement par exemple.

### 1. Les fonctions, les rôles et services de l'arbre en ville

**Aurélié Noyel**

*Unité Ingénierie Arbres et paysages  
Direction de la voirie du Grand Lyon*

L'arbre est un être vivant, qui a un cycle de vie. C'est l'oubli de ce cycle de vie qui cause beaucoup de problèmes dans sa gestion. L'arbre est admiré et il est perçu comme un monument immuable. Ce décalage entre perception symbolique et réalité physique marque la pierre angulaire de la problématique actuelle de l'arbre dans les villes.

Historiquement, la question de l'arbre est apparue sous le 2<sup>ème</sup> Empire. Une des figures emblématiques à Paris est celle de l'ingénieur des ponts et chaussées Alphan qui fit émerger la notion de « ville arborée ». Ce modèle se répandit ensuite dans plusieurs villes de France. Après la seconde guerre mondiale, la place de l'arbre est réduite à des enjeux décoratifs, et on met en évidence ses aspects négatifs (perte de feuille, nuisances). C'est seulement à partir des années 80 que l'on commence à critiquer le modèle fonctionnaliste, et à mettre en avant les enjeux environnementaux et à en faire un pilier du développement durable urbain.

**Les services rendus par les arbres sont multiples :**

- **L'arbre est créateur de lien et de cohésion sociale** : plus les arbres sont nombreux, plus l'espace extérieur est utilisé et plus les activités sociales qui s'y déroulent sont nombreuses, toutes les générations s'y retrouvent. Il y a une valorisation culturelle et événementielle de la nature, et une pédagogie autour de l'arbre se développe,
- **L'arbre apporte un « bénéfice sanitaire »** : il procure une barrière visuelle et psychologique, il réduit le stress, l'asthme et améliore la santé physique (cf. étude de Plantes et Cités), la qualité de l'air. Un bémol peut être ajouté en lien avec les allergies aux pollens,
- **L'arbre est un élément structurant du paysage,**
- **L'arbre contribue à l'esthétique** : dimension subjective, mais importante dans la mise en perspective, etc,
- **L'arbre rythme le passage du temps** : les saisons de l'année, et à long terme, la vie de l'arbre que nous plantons pour nos enfants,..
- **L'arbre et son rôle de lutte contre l'érosion** : son action sur le cycle de l'eau, il favorise l'infiltration, il stabilise les sols notamment dans les balcons, ...
- **L'arbre climatiseur** : par des effets d'ombrage, la réduction du rayonnement, les phénomènes d'évapotranspiration,...
- **L'arbre dépolluant** : il absorbe, filtre, transforme les polluants de l'air, de l'eau, du sol avec le phénomène de phytoremédiation,
- **L'arbre, support de biodiversité** : il offre un habitat et de la nourriture aux insectes, oiseaux, champignons, mousses.

Pour résumer, une citation d'Alphan peut être rappelée : « *Mais cette dépense [...], n'a rien d'excessive, mise en regard des services rendus par les plantations. Elles sont indispensables pour renouveler l'air vicié [...]. Elles procurent l'ombre, si nécessaire aux nombreux publics [...]. Enfin, elles contribuent grandement à la décoration de la cité.* »



Plusieurs études nous montrent que l'arbre peut aussi apporter une plus-value économique, il est le support d'une nouvelle filière énergétique locale, il contribue à l'amélioration de l'attractivité du territoire (attirer des touristes et des entreprises), et permet des économies (économie d'énergie par rapport aux climatiseurs). Par exemple un arbre arrivé à maturité a un potentiel de refroidissement qui équivaut quotidiennement à la production de cinq climatiseurs fonctionnant pendant 20 heures. Plusieurs études montrent que la valeur monétaire de l'arbre peut être calculée.

En conclusion :

- Les fonctionnalités urbaines prennent encore trop souvent le pas sur les considérations végétales, au détriment de l'arbre et il faut accompagner la prise de conscience des autres services rendus,
- Cette prise de conscience est à engager de la part de tous les acteurs du territoire, et en particulier des habitants,
- Il faut ouvrir de nouvelles pistes de réflexion pour aboutir à un équilibre entre protection de la nature et développement des villes dans le cadre des politiques de densification,
- Il faudrait prendre en compte de manière globale la problématique de l'arbre dans les paysages de l'agglomération comme une forêt urbaine qui est constituée d'espaces naturels, d'arbre et jardins privés, publics, de balmes, et d'arbres remarquables.

### **La charte s'inscrit comme une réponse à la stratégie territoriale à plusieurs échelles.**

La première échelle est celle du Grand Lyon, avec une charte qui se veut complémentaire des différentes actions menées par le Grand Lyon en matière d'écologie et de développement durable.

La charte est transversale aux documents d'information, d'orientation et de planification de l'agglomération que sont le PADD, le SCOT, le PLU, etc. Elle entre en compte dans le développement économique et la volonté du Grand Lyon de devenir d'ici à 2015 une référence européenne en matière de CleanTech. Par ailleurs, cette charte est complémentaire aux outils mis en place par la communauté urbaine comme le schéma d'accueil des entreprises de compétence touristique. Elle trouve aussi sa légitimité dans l'objectif 2 de l'Agenda 21 qui préconise la réaffirmation de la lutte contre l'effet de serre.

A une échelle plus large, cette charte trouve aussi une légitimité car elle s'inscrit dans l'objectif national du Grenelle de l'environnement qui souhaite la création d'une trame verte et bleue nationale.

Enfin, à l'échelle internationale la charte est aussi en phase avec la sensibilité des grandes villes, d'une part avec le programme de l'organisation des nations unies qui préconise des plantations arborées dans les villes pour lutter contre le réchauffement climatique et enfin avec différentes démarches comme celles de New-York, Shanghai ou Ouagadougou.

## **2. Les principes de la charte de l'arbre**

### **Christine Sellin-Cros**

*Unité Ingénierie Arbres et paysages  
Direction de la voirie du Grand Lyon*

Lors des travaux des groupes de réflexion, la validité des principes actuels a été mise au débat. Ils les ont validés, mais ont aussi souhaité les compléter pour répondre plus justement aux enjeux actuels.

Il s'agissait bien de proposer un socle commun de principes, sur lequel on est d'accord pour s'améliorer ensemble en vue d'une bonne gestion des arbres (éviter des erreurs de conception et de gestion et leurs conséquences sur la durabilité des plantations et les coûts de gestion).

**Les cinq premiers principes** de la charte sont :

- 1- **La dynamique du paysage** : parce que l'arbre se développe à la fois dans l'espace et dans le temps, il faut prévoir l'évolution des plantations. Il est demandé aux concepteurs de présenter des images du projet à la création, à moyen terme et à long terme, et en définissant également à l'avance le programme d'entretien. Ce principe s'applique aussi bien aux plantations isolées et aux projets urbains, qu'aux opérations de reboisement ou de renaturation de milieux dégradés,
- 2- **La diversité** : utiliser une palette végétale diversifiée est indispensable pour savoir exploiter la valeur ajoutée paysagère des arbres, choisir le bon arbre au bon endroit (en fonction des contraintes), prévenir l'impact de la propagation de ravageurs,... Cette diversification des essences s'inscrit aussi



dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, et dans une perspective de préservation de la biodiversité (différentes strates, zones refuge, alimentation, etc.),

- 3- **La permanence** : parce que la ville vit au rythme des saisons, et que son aspect attrayant doit être étudié pour toute l'année. La végétation doit offrir un support permanent à la biodiversité, par la diversité de strates végétales et l'étalement des floraisons,
- 4- **La durée** : l'objectif de plantation d'un arbre doit rester la durabilité de son développement : planter moins, mais planter bien, résister à la tentation d'accélérer le temps en plantant des gros sujets,..
- 5- **L'économie** : la maîtrise des dépenses publiques ou privées est au centre des exigences de tout aménageur ou gestionnaire....

**Les 3 nouveaux principes** retenus lors de la démarche concertée :

- 6- **La solidarité**, qui se décline sur plusieurs plans :
  - territoriale : la distribution des arbres, jardins et espaces naturels n'est pas uniforme sur le territoire de l'agglomération, et il faut travailler à l'équité d'accès et à améliorer le cadre de vie dans des zones qui sont moins vertes,
  - entre les générations : on ne plante pas pour soi, mais pour les générations futures. C'est aussi l'anticipation des renouvellements nécessaires,
  - par la coopération : les savoirs faire de l'agglomération en matière d'arboriculture urbaine peuvent être valorisés dans le cadre de coopérations ou jumelages. La protection et le développement des arbres en ville sont aujourd'hui des préoccupations importantes dans plusieurs autres villes du monde et pas seulement dans des pays riches (ex : mission d'expertise et de formation réalisée à Ouagadougou avec des techniciens et entreprises locales).
- 7- **L'éducation** : le terme n'est peut-être pas définitif, mais il s'agit de souligner l'importance de l'accompagnement du changement de comportements en matière de protection des arbres et des espaces boisés. C'est un enjeu qui doit être compris et accepté par tous les habitants. Cela passe par des manifestations, des évènements, des projets dans les écoles, avec des entreprises ou des associations.
- 8- **L'innovation** : intégrer les exigences de développement durable en favorisant l'innovation et l'expérimentation dans le cadre de projets d'aménagement paysagers. Cela se traduit par l'adoption d'une stratégie de recherche et de développement, avec le réseau Plantes et Cités, mais aussi avec les acteurs locaux. Les grands axes d'innovation sont les suivants : paysages et changement climatique, valorisation de l'eau pluviale, problématique des sols, limitation de l'utilisation des pesticides et polluants, phytoremédiation, et biodiversité urbaine.

## E. LES RECOMMANDATIONS D' ACTIONS

**Frédéric Ségur**

*Responsable d'unité Ingénierie Arbres et Paysage  
Direction de la Voirie du Grand Lyon*

Il s'agit donc de la 3<sup>ème</sup> partie de charte qui propose des recommandations d'actions, qui seront à reprendre par les différents signataires de la charte dans leurs plans d'actions. Pour rappel, ces recommandations viennent des propositions des groupes de réflexion.

**En terme de méthode**, chaque groupe avait à disposition plusieurs documents thématiques pour leur travail, et des thématiques précises à traiter.

- *Groupe 1* : « Prendre en compte de manière globale la problématique de l'arbre dans les paysages de l'agglomération » : complémentarité des différentes structures végétales composant la trame verte de l'agglomération, les espaces naturels, les balmes du Grand Lyon, les arbres et jardins privés et publics, arbres remarquables, haies.
- *Groupe 2* : « Rassembler les acteurs » : approche transversale des différents métiers à l'interface de la problématique de l'arbre (filère paysage, urbanisme, gestion de l'eau, voirie, propreté, filère bois, développement économique), sensibilisation et associations des acteurs stratégiques du territoire aux objectifs de la charte (ex : régies immobilières), compréhension de la demande sociale pour orienter les choix politiques, mais aussi pour que les composantes de la société civile soient des acteurs de leur territoire.
- *Groupe 3* : « Améliorer les connaissances », sur tous les champs cités ci-dessus dans le principe d'innovation, mais aussi sur la maîtrise des risques (tempêtes, allergies).

**Au total, près de 200 recommandations ont été faites.** Elles sont actuellement synthétisées en visant à formuler une cinquantaine de recommandations. Elles peuvent se regrouper en **cinq grandes thématiques** :

### 1- Développer les connaissances (expérimenter, capitaliser les savoirs)

*Exemples de recommandations :*

- o Inventorier les patrimoines arborés de l'agglomération : vision globale de l'évolution des arbres et des boisements, calcul du taux de couverture ombragée du territoire, aide à la gestion et la prévention des risques, harmoniser les méthodes et mutualiser les outils, etc,
- o Adapter les palettes végétales aux changements climatiques : mutualiser les observations sur le comportement des essences d'arbres, tester de nouvelles variétés, travailler sur les provenances, sur le choix des essences, et sur l'impact de ces changements d'essence sur l'identité paysagère, etc.

A partir d'une recommandation, on peut imaginer une multitude d'actions, qui sont à envisager par les signataires.

### 2- Utiliser les nouvelles connaissances (bonnes pratiques, applications pratiques, ...)

*Exemples de recommandations :*

- o Limiter l'impact des arbres dans les problèmes d'allergies : limiter la plantation des essences les plus allergènes, faire évoluer la conception de projet pour l'implantation d'essences allergène (c'est souvent la concentration d'une essence qui entraîne des problèmes d'allergies), développer une information préventive du public sur les cycles polliniques, en phase avec le stade de développement local des essences (ex : jardins polliniers sentinelles développés par la ville de Nantes ), etc,
- o Développement des projets de forêts périurbaines : s'appuyer sur les réseaux des espaces naturels sensibles, cela répond aussi à l'équité d'accès aux espaces de nature, à la valorisation de friches, etc.

### 3- Favoriser la transmission des savoirs (communiquer, sensibiliser, éduquer...)

*Exemples de recommandations :*

- o Sensibiliser les professionnels de la construction à la protection des arbres sur les chantiers, d'abord en diffusant des techniques de protection, puis en sensibilisant les donneurs d'ordre et les entreprises du BTP,
- o Promouvoir les techniques de taille douce : développer des argumentaires pour les décideurs, harmoniser les pratiques des intervenants, proposer des documents pédagogiques.

**4- Favoriser la transversalité et le métissage des compétences** (réseaux d'acteurs, synergies de travail et créer une dynamique d'amélioration continue des savoirs)

*Exemples de recommandations :*

- Réaliser des plans territoriaux de désherbage et de gestion différenciée des espaces, pour limiter l'usage des pesticides, en mettant en commun la démarche avec les différents acteurs pour harmoniser les pratiques (ex : entre mairies et offices HLM),
- Elaborer des guides pluridisciplinaires des bonnes pratiques : proposer des analyses conjointes et des solutions partagées (ex : arbres et éclairage public).

**5- Relier les actions aux processus politiques ou réglementaires** (Agenda 21, PLU, règlement de voirie)

*Exemples de recommandations :*

- Elaborer des propositions pour l'amélioration de la protection des arbres dans les PLU : cartographie des arbres à classer, critères et contraintes de classement,
- Intégrer l'objectif de plantation au plan mode doux : promouvoir la notion de promenade, reconnaître le lien entre déplacements doux et trame paysagère (ombrage, sentiment de protection, .....).

### **Questions et échanges**

Franck Neyron, chargé de mission qualité urbaine et espace public, Villeurbanne : On ne peut que se réjouir de ces recommandations, mais pour mettre en place tout ceci, le Grand Lyon se dote-t-il de moyens financiers et humains supplémentaires ? Comment va-t-on traiter tout ça alors que les services sont soumis à des contraintes budgétaires ?

Frédéric Ségur : Potentiellement oui, mais c'est surtout un effort partagé et l'enjeu est d'avoir des objectifs communs. Il ne s'agit pas de repousser plus loin l'action, le Grand Lyon va aussi devoir afficher ses engagements. Certaines actions ont d'ailleurs déjà été lancées, comme la révision du règlement de voirie, qui va proposer des innovations en termes de protection des arbres sur les chantiers. L'idée, c'est d'être d'accord sur la stratégie, sur la philosophie, et de mettre tous les acteurs dans un même bateau et de voir ensuite comment nous allons travailler ensemble.

Pierre Abadie, vice-Président du Grand Lyon à la voirie et à l'accessibilité : C'est la raison pour laquelle nous parlons de recommandations. Nous avons besoin dans un premier temps de nous mettre d'accord sur les grands principes. Ensuite, nous ferons des choix politiques pour réaliser des actions au niveau des communes et du Grand Lyon, avec un financement en face. Nous aurons des conventions avec les partenaires, les communes auront leurs plans d'actions.

Corinne Bourgerly : Je vois énormément de cohérence dans tout ça. Du point de vue financier, il ne me semble pas que cela soit vraiment une question centrale, car il semble plutôt que c'est de la mise en cohérence de ce qui se fait déjà. La question n'est pas de planter plus, mais mieux. Aujourd'hui on plante d'ailleurs beaucoup trop dense, et il est difficile de dé-densifier après, c'est un champ d'économie. Je ne veux pas faire de tort aux pépiniéristes, d'ailleurs ils savent qu'il est possible de faire des plants de meilleure qualité qui se vendront peut-être un peu plus cher quitte à en vendre moins.

Par contre, le vrai souci est de faire un tri sur l'importante de telle ou telle plantation et sur le choix du mode de gestion approprié. C'est toute une stratégie végétale sur le long terme qui est à construire en se demandant : « quel est le patrimoine à disposition et qu'est-ce que je peux en faire intelligemment » ?

Frédéric Ségur : Merci de ce témoignage qui confirme qu'il faut travailler sur la méthode, et qu'aujourd'hui la nécessité est d'avoir un guide, pour permettre une meilleure action en synergie de travail et une vision prospective. Le principal enjeu n'est pas financier mais de motivation et de volontés.

Philippe Prieto, conseiller d'arrondissement, Lyon 4ème : Concernant la communication vers les habitants et les particuliers, je crois qu'il faut mettre en place un opuscule pour les inciter à rentrer dans cette charte, sans leur dire : « vous devez l'intégrer en totalité », mais plutôt : « voilà ce qu'on pourrait vous apporter, voilà ce que vous devriez faire ». Il faut expliciter l'idée qu'il y a des droits et des devoirs.

Frédéric Brocard, directeur général des services, Dardilly : Je vous remercie pour les exposés de ce matin. Nous avons un élu et un technicien qui ont participé aux groupes de réflexion. Le calendrier s'articule bien

aujourd'hui avec l'ensemble des calendriers des communes qui sont en train de mettre en œuvre un agenda 21, ou comme nous, en période d'évaluation de leur premier Agenda 21.

Dans les conférences des maires, au niveau du conseil communautaire, ou quand la charte va redescendre dans les communes, c'est un argument pédagogique et politique important à faire passer aux élus. Nous avons quelques fiches-actions sur la préservation de la nature en ville, le développement des espaces arborés etc., mais c'est le moment de passer à la vitesse supérieure, pour que les Agenda 21 communaux relayent complètement ces actions de la charte de l'arbre.

Il y a aussi un enjeu de mutualisation important. Des petites communes comme nous auront peut-être besoin de l'aide des grandes collectivités sur certains outils ; par exemple pour l'inventaire du patrimoine arboré. Cela fait longtemps qu'on en parle mais nous manquons de temps ou de moyens techniques. Ce serait bien que des communes soient pilotes sur quelques axes, en fonction de leurs objectifs. Les groupes de réflexion ou d'échanges vont être amenés à perdurer et cela pourra aider à créer une solidarité d'acteurs qui est très importante.

Par ailleurs, nous sommes de plus en plus sollicités par les particuliers au sujet des nuisances qu'apportent les arbres (ombre, trop de fraîcheur, etc.), et des demandes parfois paradoxales de taille d'arbres ou de haies. Il y a effectivement beaucoup de pédagogie à faire.

Enfin, au niveau du PLU, les habitants étaient autorisés à faire des murs pour se protéger, du bruit par exemple sur les axes structurants. Mais des élus ont dit que ce n'était pas dans la dynamique actuelle et qu'ils souhaitaient travailler sur le patrimoine arboré et sur le développement de haies. C'est vrai, qu'il y a une articulation à créer pour qu'on préserve bien le naturel, et le végétal en ville.

Jean-Noël Ressicaud, adjoint au cadre de vie et à l'environnement, Lyon 2ème : Merci à Frédéric Ségur pour l'organisation de toutes ces réunions. Il semble que le gros chantier à venir sera le travail à faire sur le changement des comportements, notamment des automobilistes, des forains sur les marchés vis-à-vis de l'arbre, des entreprises qui interviennent sur les chantiers, et en général de nos concitoyens. Il y a un grand besoin de faire de la pédagogie et je crois qu'on a beaucoup à y gagner.

Thierry Dulac, adjoint au responsable espaces verts, Bron : J'ai entendu parler de plans d'actions qui vont être élaborés, de conventions qui vont être signées. Quels moyens seront mis en place pour vérifier que les plans d'actions soient élaborés, que les conventions soient respectées ? Que se passera-t-il s'ils ne sont pas respectés ?

Frédéric Ségur : L'idée, c'est que les réseaux devraient perdurer et participer à l'évaluation globale des plans d'actions (avec des référents de chaque signataire).

Pierre Abadie, vice-Président du Grand Lyon à la voirie et à l'accessibilité : On ne peut pas mettre en place des pouvoirs de police dans ce domaine là. Ce qui sera important, c'est de mettre à l'intérieur des plans d'action, un volet de contrôle. Mais il y a des limites et il s'agit bien d'une question de civisme, d'où l'importance de la pédagogie, de l'éducation, et de la nécessité de s'inscrire dans un schéma général comme le plan vert, ou autre.

Thierry Dulac : Et dans le cadre des conventions avec les entreprises ? Par exemple si une entreprise ne protège pas les herbes ou un arbre pendant un chantier, que va-t-il lui arriver ?

Frédéric Ségur : La charte n'est pas un document réglementaire, mais un document incitatif, qui met en relation avec d'autres réglementations. Il y a des cahiers des charges, des règlements, ce sont eux qui sont appliqués. La charte n'intervient pas du tout dans ce type de litige. Elle est là pour inciter le maximum d'acteurs à aller dans une direction.

## F. CONCLUSIONS

### **Pierre Abadie**

*Vice-Président du Grand Lyon à la voirie et à l'accessibilité*

La matinée a été très dense et très riche en productions. Je vais être synthétique.

Nous sommes à mi-parcours du renouvellement de la charte. Après la validation de la charte, nous aurons un travail en continu, et c'est ce qui fera aussi la différence avec la charte de l'an 2000. Celle-ci est plus adaptée aux récentes évolutions, il y a eu le Grenelle de l'environnement, des changements de comportement, le développement durable, etc.

On a vu que l'arbre n'est pas qu'un simple « mobilier urbain », ce n'est pas qu'un complément pour remplir les vides laissés par l'urbaniste, et qu'il fallait l'intégrer très en amont dans nos politiques urbaines, et pas seulement dans les grands projets urbanistiques.

Cette charte s'inscrit bien dans ce qu'on a appelé la nature dans la ville (l'arbre, l'animalité, etc). C'est un travail passionnant qu'il va falloir poursuivre. C'est grâce au travail de vous tous et toutes qu'on pourra obtenir des résultats, en s'appuyant sur les propositions de recommandations.

Je remercie Mme Corinne Bourgery pour sa présence, toute l'unité de l'ingénierie arbres et paysages, sous l'autorité de Frédéric Ségur, toutes les personnes qui ont participé aux groupes de travail, et vous-même pour le temps que vous consacrez à cette démarche.

Un rappel est fait par Christine Malé du prochain rendez-vous du Club qui aura lieu le mercredi 20 octobre 2010, sur la thématique de l'éco-citoyenneté à l'école.

Toute une journée y sera consacrée : la matinée pour la plénière du Club et l'après-midi un forum avec les différents partenaires associatifs, services Grand Lyon, syndicats mixtes.

L'ensemble des participants est remercié.

# ANNEXE : SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SÉANCE CLUB DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 8 OCTOBRE 2010

Trente-sept questionnaires d'évaluation ont été récoltés à la fin de la session. Les réponses et commentaires sont repris intégralement ci-dessous.

## 1. Globalement, quel est votre niveau de satisfaction pour cette rencontre ?

Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	Sans réponse	TOTAL
23	13	0	0	1	37

## 2. Plus précisément quel est votre niveau de satisfaction par rapport à ... ?

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	Sans réponse	TOTAL
La qualité et la pertinence des informations apportées	28	9	0	0	0	37
L'intérêt, le caractère concret des apports pour vous aider à agir à votre échelle	13	22	1	0	1	37
La qualité du dialogue et des échanges	15	20	1	0	1	37
L'animation	19	17	0	0	1	37
L'organisation (lieu, durée,...)	18	15	2	0	2	37

### Commentaires :

- Il serait souhaitable de consacrer d'avantage de temps au dialogue afin que chacun puisse s'exprimer.
- La partie échanges a été quelque peu escamotée : problématique d'horaire et peut-être aussi parce que c'était avant tout une réunion de rendu des travaux.
- Débat très intéressant mais très court.
- Très bien mais j'aurais préféré d'avoir un meilleur rendu des groupes de travail. Les rappels du rôle de l'arbre étaient « inutiles ».
- La matinée était dense. Beaucoup d'informations reçues sans avoir eu beaucoup d'échanges.
- Une approche complexe, réaliste, beaucoup de pistes à suivre.
- Il est dommage de ne pas avoir eu l'avis du public, des écoles. Il serait souhaitable d'engager toutes les communes dans une perspective d'élaboration d'agendas 21. Mise en place de passerelles entre les communes.
- Bon équilibre à l'image de l'enjeu : discours pour l'arbre / discours pour la ville.
- Félicitation pour l'organisation des réunions et la communication.
- Outre l'intérêt de la concertation, le principal enjeu de cette charte tient dans la concrétisation de différents objectifs.
- Cette élaboration de la nouvelle charte en collaboration « élargie » permettra sans doute d'améliorer les relations entre les élus, techniciens et citoyens au niveau des arbres en ville et de leurs entretiens (en particulier sur les élagages et tailles... !).
- L'intervention de Corinne Bourgery est pertinente. Avoir demandée à cette « expert » de venir argumenter sur le bénéfice de l'arbre est une très bonne chose. Son expérience apporte de bonnes réponses.
- D'accord pour d'autres réunions.
- Un grand merci.



### 3. Autres commentaires et remarques sur cette séance :

#### *En lien avec la **charte de l'arbre***

- Pour l'application de la charte de l'arbre, la grande difficulté pour les communes sera : comment la faire appliquer, quels moyens ont-elles à disposition ?
- Le Grand Lyon participera-t-il sur le plan financier et dans quelle proportion ?
- Développer le travail avec les UT et l'Agence d'urbanisme ainsi que les architectes conseil, pour accompagner les communes.
- Cohérence très lisible.
- Ces rencontres sont très intéressantes et constructives. J'espère que la communication inter-séances pourra être en phase avec la qualité de ces actions.
- La communication sur le déroulement de l'élaboration de la charte devra être continue vers tous les participants et partenaires.
- Gestion des espaces périurbains / agricoles → travail à engager.
- Je souhaite que cette charte soit suivie d'effet sur le terrain pour la protection des arbres.
- Bonne synthèse des travaux des groupes. Merci de nous faire passer les documents présentés pour nourrir la réflexion locale qui doit suivre.
- Arbre d'alignement dans les avenues notamment platanes qui posent des problèmes de taille, tigre de platane, présence d'étourneaux. Cela pose des problèmes mais présente aussi des avantages.
- Peut-être proposer de relancer certains services, notamment à la DGDU qui n'ont pas forcément pris le temps de s'impliquer dans cette démarche (ateliers).
- Elargir la réflexion avec référents santé, alimentation.

#### *En lien avec l'activité du **Club développement durable***

- Les sujets traités lors des séances du Club Développement Durable sont toujours très intéressants. Ces moments d'échanges me semblent très productifs.